

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE M. BARRAL - LOYETTES

pour les nouveaux contrats signés à compter du 01/01/2025

Selon la délibération municipale n° 2024612683 du 09/12/2024

SALLES	Personnel Communal / Elus		Associations loyettaines pour la 1ère réservation annuelle dans l'année scolaire		Associations loyettaines pour la 2ème réservation annuelle dans l'année scolaire		Associations loyettaines pour la 3ème location annuelle dans l'année scolaire		Particuliers Loyettains et les associations loyettaines à partir de la 4ème réservation annuelle de l'année scolaire		Entreprises Loyettaines		Extérieurs	
	WE	Journée / Soirée	WE	WE	WE	WE	WE	WE	WE	WE	Journée / Soirée	WE	Journée / Soirée	WE
Grande salle	450,00 €	225,00 €	0,00 €	80,00 €	150,00 €	80,00 €	150,00 €	600,00 €	300,00 €	700,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €		
Petite salle	300,00 €	150,00 €	0,00 €	40,00 €	100,00 €	40,00 €	100,00 €	400,00 €	200,00 €	500,00 €	1 200,00 €	600,00 €		
Bar	120,00 €	75,00 €	0,00 €	30,00 €	80,00 €	30,00 €	80,00 €	160,00 €	80,00 €	260,00 €	500,00 €	250,00 €		
Totalité	675,00 €	330,00 €	0,00 €	120,00 €	300,00 €	120,00 €	300,00 €	900,00 €	450,00 €	1 100,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €		
Extension	150,00 €	75,00 €	0,00 €	50,00 €	80,00 €	50,00 €	80,00 €	200,00 €	100,00 €	300,00 €	non louable	non louable		

**Arrhes : 50% du montant de la location**      **Caution : 500,00 €**

\* Une participation forfaitaire de 50 € est exigible par an pour toutes les associations qui utilisent ces équipements au moins une fois par semaine pour les besoins de leurs activités.

\* Les associations dites "loyettaines" doivent être domiciliées à la Mairie de Loyettes.

Le Maire,

Jean-Pierre GAGNE.

